

A

**CONVOCATION DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **22 mai 2008 à 20 heures** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – ~~deuxième~~ – ~~troisième~~ convocation.*

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 11122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Fabriques d'église : compte 2007 : avis
- 4° Fabrique d'église : modification budgétaire 2008 : avis
- 5° Composition des conseils de Fabrique d'église : information
- 6° RAVeL 150 vallée de la Mollignée : convention d'entretien : approbation
- 7° Octroi d'une prime pour l'installation d'un système photovoltaïque : règlement : décision
- 8° Intercommunales – assemblées générales : ordre du jour : décisions
- 9° Libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région Wallonne – processus de centralisation des achats d'électricité et de gaz via l'intercommunale IDEFIN-modalités pratiques d'exécution du processus : décisions
- 10° Gestion du patrimoine résultant de l'activité de câblodistribution d'INATEL : décisions
- 11° Maison du Tourisme de la Haute-Meuse Dinantaise : programme Wallo'Net II : décisions
- 12° Demande de révision partielle des plans de secteur de Philippeville-Couvin, Namur, Dinant-Ciney-Rochefort et Huy-Waremme en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à Hemptinne et l'inscription de compensations planologiques : avis
- 13° Enseignement : création de demi-emplois supplémentaires : ratification
- 14° Enseignement : année scolaire 2008-2009 : déclaration de vacance d'emploi : décision
- 15° C.C.A.T.M. : modification de composition : décision

A huis clos :

- 16° Personnel communal : mise en disponibilité pour cause de maladie : décision
- 17° Personnel enseignant : disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite : décision
- 18° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,  
F. SEPTON

Le Bourgmestre,  
L. PIETTE